

Délibération n° 135 du Comité syndical

Présents : 38

Excusés : 11

Absents : 0

Séance du 13 juin 2008

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Président : Jacques BIGOT

Secrétaire : Roland RIES

Avis sur le SCoT de l'Alsace du Nord

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine du Syndicat mixte du SCOTAN du 11 avril 2008, et conformément aux articles L.122-8 et L.121-4 du Code de l'Urbanisme ;

*Émet un **avis favorable** au projet de Schéma de COhérence Territoriale de l'Alsace du Nord.*

*Adopté par le Comité syndical
en date du 13 Juin 2008*

Pour extrait conforme

Jacques BIGOT
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS